



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Claude Haagen
Président de la Commission de
l'Economie, de la Protection des
consommateurs et de l'Espace

Luxembourg, le 14 octobre 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de M. Laurent Mosar relative à la suspension de la décision de POST Luxembourg d'introduire des taux d'intérêts négatifs pour les dépôts supérieurs à 250.000 euros.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés